



**Communes
forestières**
Grand Est



**Communes
forestières**
Vosges



FORMATION 2025 – Invitation

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

La région Grand Est compte parmi les territoires les plus forestiers de France. Elle se distingue par une mobilisation de plus de 7,1 millions de mètres cubes de bois récoltés et commercialisés, représentant près de 19 % de la production nationale. Dans ce contexte, disposer d'un réseau de routes, chemins et pistes adapté à l'activité et au développement de la filière forêt-bois est essentiel.

La responsabilité des décisions relatives à la gestion de la voirie communale revient aux élus locaux.

Ces choix sont d'autant plus complexes qu'ils doivent articuler les exigences réglementaires et économiques de la filière avec les contraintes administratives et financières des communes, tout en veillant à une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers de la forêt.

C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous convier à la formation suivante :

La voirie forestière et la desserte en forêt communale

Mercredi 12 novembre 2025 - 8h30 à 14h00

Liffol-le-Grand

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Président de l'Association des
Communes forestières Vosges
Jérôme THOMAS

Directeur de l'Agence ONF
Vosges Ouest
Hervé HORNBECK

OBJECTIF OPÉRATIONNEL de la formation

Les élus participants seront capables de distinguer les différentes catégories de voirie forestière et d'identifier les étapes techniques nécessaires à la création d'une voirie.

Tarif de la formation : Cette formation est entièrement financée*. Aucun reste à charge les participants.

Évaluation de la formation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contactez-nous pour toute information complémentaire.

Règlement intérieur : sur demande.

Prérequis : Formation réservée aux élus et aux personnels des collectivités.



La Région
Grand Est

* Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des Communes forestières et des associations départementales du Grand Est.



La voirie forestière et la desserte en forêt communale

Mercredi 12 novembre 2025 - 8h30 à 14h00 - Liffol-le-Grand

INTERVENANTS

Au cours de la formation



Jérôme THOMAS, Président
Communes forestières Vosges



Amélia LÉONOFF NOËL,
Chargée de mission Communes
forestières Grand Est



Hervé HORNBECK, Directeur de
l'Agence ONF Vosges Ouest

PROGRAMME

De la journée

8h30 – 8h45	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session
8h45 – 10h15	Sortie terrain
10h15 – 12h15	Connaissances de base autour de la voirie forestière La gestion de la voirie existante Les grandes étapes de la création ou de la réfection d'une nouvelle voie forestière Rôles et responsabilités des élus
12h15 – 12h30	Questionnaire et conclusion
12h30 – 14h00	Repas

INSCRIPTION

Retournez le bulletin d'inscription :



Par mail : amelia.leonoff@communesforestieres.org



Par courrier :

Association des Communes forestières Vosges

8 rue de la Préfecture, 88088 EPINAL Cedex 9

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la formation**. Les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas. Nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont réservées **aux élus et aux personnels des collectivités**.



BULLETIN D'INSCRIPTION

LA VOIRIE FORESTIÈRE ET LA DESSERTE EN FORÊT COMMUNALE

Mercredi 12 novembre 2025 - 8h30 à 14h00 - Liffol-le-Grand

Commune : Code postal :

Représentée par :

.....

.....

Fonctions :

Cachet de la commune et signature
du Maire

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

Contact (mail + téléphone) :

Participation au repas : ☐ OUI* ☐ NON

*Pour le repas Règlement d'un montant de 25€ (tarif non-adhérent) ou 13€ (tarif adhérent)

☐ par chèque, à fournir avec cette inscription

☐ par mandat administratif → Merci d'indiquer votre numéro de SIRET :

TOUT REPAS ANNULÉ DANS LES 48H AVANT (JOURS OUVRÉS) LA FORMATION EST DÛ.